



Tous concernés

par une gestion plus vertueuse
de nos déchets



GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Ensemble, acteurs et responsables

À Grand Lieu nous bénéficions d'un cadre de vie exceptionnel, notre devoir est de tout faire pour le préserver pour les générations futures. La gestion des déchets est à ce titre l'une de nos priorités.

Johann Boblin,
Président de Grand Lieu Communauté
Bernard Coudriau, Vice-Président
en charge de la gestion des déchets



LA GESTION DES DECHETS, UN ENJEU MAJEUR

Pour beaucoup, la gestion des déchets se résume à la collecte des bacs. Or, Grand Lieu Communauté agit sur l'ensemble du cycle de vie des déchets, de leur collecte, à leur valorisation ou leur traitement en passant par leur tri. Derrière ces missions plusieurs enjeux majeurs : environnementaux, réglementaires et économiques, qui nous incitent à agir pour une gestion toujours plus vertueuse des déchets.

DES COMPORTEMENTS DE PLUS EN PLUS RESPONSABLES

Pour cela, dès 2017, Grand Lieu Communauté a mis en œuvre la Redevance incitative et l'extension des consignes de tri. Nous pouvons être fiers de ces actions. Aujourd'hui, Grand Lieu est en effet reconnu comme un territoire pionnier à l'échelle nationale (source ADEME). Les comportements des habitants ont aussi profondément évolué. Les déchets sont mieux valorisés avec moins d'ordures ménagères, le compostage progresse et de nombreux foyers vont au-delà des efforts demandés. Cette première étape encourageante nous pousse à aller plus loin.

S'ADAPTER AUX USAGES ET RÉPONDRE AUX CONTRAINTES

Ces prochaines années nous devons répondre à des contraintes économiques de plus en plus fortes, dont l'augmentation de la taxe TGAP* qui vise à diminuer l'enfouissement et l'incinération des déchets. Face à ces évolutions, notre service doit s'adapter. Très concrètement, à partir de janvier, la collecte s'effectuera toutes les 2 semaines et une nouvelle tarification permettra de faire face à l'augmentation des taxes et des coûts.

FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Ce document fait le point sur notre action collective. Il rappelle les progrès accomplis, les services disponibles et les bonnes pratiques individuelles qui doivent accompagner l'action publique. Il annonce aussi le lancement du Programme de Prévention des Déchets. Un vaste plan d'actions, engagé sur 6 ans, qui devra nous permettre de progresser dans la gestion des déchets.

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Une série d'indicateurs positifs



Des chiffres de plus en plus positifs expriment l'adhésion des habitants du territoire.

> **20%** de baisse des ordures ménagères depuis 2016, soit une baisse de 35kg par habitant.

> **59%** d'emballages triés en plus depuis 2016.

> **28%** des foyers équipés d'un composteur par Grand Lieu Communauté.

> **96%** des bacs gris sont présentés à la collecte une fois toutes les 2 semaines ou moins.

“ Nous travaillons en partenariat avec Grand Lieu Communauté pour proposer des animations aux écoles du territoire sur la réduction des déchets. Ces animations sont très appréciées des enseignants et des enfants. Nous les accompagnons souvent sur plusieurs années pour une progression par niveaux et pour évoquer de nombreuses thématiques (production et matière des déchets, tri et recyclage, compostage, consommation responsable...). Avec ces journées d'intervention, nous sensibilisons également les parents, par l'intermédiaire de leurs enfants. ”

L'équipe du CPIE Logne et Grand Lieu



“ Afin de valoriser toujours plus de déchets, nous proposons de nouvelles filières de tri dans les déchèteries. Les meubles, couettes et oreillers, plastiques rigides, plaques de plâtre... font l'objet d'une collecte différenciée depuis près de 2 ans. Ces déchets sont dorénavant recyclés et ne finissent plus dans la benne tout-venant. ”

Ludovic Fabre, Responsable du service gestion des déchets.



“ Nous utilisons un composteur depuis une dizaine d'années. Cela nous permet de réduire nos déchets et de faire du compost pour enrichir notre potager. Au-delà de l'intérêt économique, c'est également un moyen d'apprendre à nos enfants à trier les déchets et comment recycler les déchets organiques. ”

Yohann et Laurence, habitants de Pont Saint Martin.

“ Pour nous, la réduction de nos déchets passe par quelques réflexes assez simples. Nous essayons de réduire au maximum les déchets organiques et lorsqu'il y en a, nous les donnons aux poules ou les mettons au compost. Pour les emballages, nous essayons d'acheter en vrac quand c'est possible. ”



François et Pauline, habitants de La Chevrolière.



“ Avec le CME, nous organisons une journée de nettoyage de la nature depuis 2 ans. Nous avons proposé ce projet car nous avons tous aperçu beaucoup de déchets par terre. On s'est divisé en plusieurs groupes pour pouvoir les ramasser dans tout le bourg en 2h30. La deuxième fois il y a avait moins de déchets que la première. ”

Eulalie, membre du Conseil Municipal des Enfants de Saint-Lumine-de-Coutais.

Franchir une nouvelle étape

2021 sera synonyme d'une nouvelle organisation pour la gestion des déchets à Grand Lieu. Des décisions et des actions toujours prises dans l'objectif d'optimiser ce service à la population.



Passage à la collecte toutes les 2 semaines



À partir du 4 janvier 2021, la collecte des ordures ménagères (bac gris) sera effectuée toutes les 2 semaines, comme celle des déchets recyclables (bacs jaunes).

Cette nouvelle organisation correspond à la réalité du terrain, **96 % des particuliers** pratiquent déjà la collecte selon ce rythme.

Jusqu'à présent, les camions de collecte réalisaient l'ensemble des circuits pour ne collecter que 25% des bacs !

Un calendrier simplifié, une collecte plus verte

À compter de janvier 2021, il y aura un jour de collecte par commune pour Geneston, Saint Lumine de Coutais, Le Bignon, Montbert, Saint-Colomban, La Limouzinière.

Les communes de La Chevrolière, Saint Philbert de Grand Lieu et Pont Saint Martin seront découpées en **2 secteurs**.



Avec ce nouveau rythme de collecte moins de camions seront sur les routes pour moins d'émission de CO₂

Anticiper l'augmentation de la taxe et des charges

Comme toutes les intercommunalités, Grand Lieu Communauté va devoir faire face à la **très forte augmentation** de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par l'État et payée par les collectivités sur les déchets non recyclables.

Augmentation de la **TGAP**

x5

pour les ordures ménagères (bacs gris)

et

x3,5

pour le tout-venant des déchèteries



Le territoire devra aussi s'adapter à d'autres contraintes économiques : la baisse du prix de revente des matières recyclables et l'augmentation des tonnages du tout-venant, des déchets verts et des gravats en déchèteries. Cette tendance entraînera l'augmentation du budget de gestion des déchets, même si **tout est entrepris pour réduire les coûts de fonctionnement**.

ÉCLAIRAGE



Que finance la Redevance incitative ?

- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- la collecte et le traitement des emballages
- les déchèteries
- la collecte du verre et du papier
- les autres collectes (coquillages, amiante...)
- la relation à l'usager et la facturation
- la vente de composteurs à tarifs préférentiels

La Redevance incitative est composée d'une part fixe qui correspond à l'abonnement annuel au service déchets. Cet abonnement comprend l'accès aux services cités ci-dessus ainsi que 12 levées du bac gris par an.

La part variable, elle, est facturée pour toute levée supplémentaire du bac gris (au-delà des 12 levées incluses).

Explorer d'autres pistes d'optimisation

- Le service déchets poursuit son action pour optimiser sa gestion et valoriser toujours plus les déchets. C'est notamment le cas en déchèteries avec l'étude pour le développement de nouvelles filières de recyclage : polystyrène...
- Un Programme de Prévention des Déchets sera développé sur le territoire.
- Le maintien d'un haut niveau de tri des déchets sera encouragé.

Les conseils pratiques

Retrouvez les consignes de tri sur www.cc-grandlieu.fr



La collecte en porte à porte

Chaque foyer est équipé d'un bac gris et d'un bac jaune. Le volume du bac est déterminé en fonction de la composition de chaque foyer.

Le bac gris et le bac jaune sont collectés, le même jour toutes les deux semaines à compter de janvier 2021.



Trier à la maison

En 2017, Grand Lieu Communauté a étendu ses consignes de tri. Depuis cette date, le geste de tri est à la fois simple et efficace avec un principe facile à retenir : tous les emballages se trient !

Les déchets du bac jaune sont à jeter en vrac dans le bac. Ils ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.



Des collectes ponctuelles

Tout au long de l'année, Grand Lieu Communauté organise des collectes spécifiques : déchets d'équipements électriques et électroniques, coquillages, plaques de fibrociment amianté...



Trouver les points d'apport volontaire

Le verre et le papier doivent être déposés parmi les 90 points d'apport volontaire répartis sur le territoire.

Pour connaître le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, connectez-vous à www.cc-grandlieu.fr



Obtenir un composteur

Grand Lieu Communauté propose la vente de composteurs à tarifs préférentiels. Deux formats sont disponibles : 300 litres en bois ou plastique à 15 € et 600 litres en bois à 30 €.



Les déchèteries

Grand Lieu Communauté accueille quatre déchèteries sur son territoire : à La Chevrolière, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu et Geneston. L'accès est possible uniquement sur présentation de votre carte d'accès.

Heures d'ouverture : lundi de 8h à 12h et mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.



“Le meilleur des déchets est celui que l’on ne produit pas”



Pour progresser collectivement dans la gestion des déchets, Grand Lieu Communauté va se doter d'un PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS.

Plan d'actions sur 6 ans, le Programme de Prévention des Déchets vise la réduction de la quantité de déchets produits sur le territoire. Les enjeux sont : l'économie des matières premières, la limitation des impacts sur l'environnement et l'économie financière liée au traitement des déchets.

Le Programme de Prévention de Grand Lieu Communauté s'orientera sur 4 thématiques :

- 1 La réduction et la valorisation des déchets organiques
- 2 L'éco exemplarité
- 3 La réduction des déchets des entreprises
- 4 La promotion de la réparation et du réemploi



Un premier projet du Programme de Prévention des Déchets a été présenté au conseil communautaire du 8 décembre dernier.

Le programme sera soumis à la consultation publique début 2021 et sera consultable sur www.cc-grandlieu.fr

Vous pourrez transmettre vos différentes observations par mail à consultationpublique@cc-grandlieu.fr.

Les premières actions du Programme de Prévention pourront voir le jour dès la fin du 1^{er} semestre 2021.